

## « CHOC DES SAVOIRS », PROJETS DE RÉFORME DES CONCOURS ET DE LOI GUERINI : UNE OFFENSIVE TOUS AZIMUTS À REPOUSSER !

C'est tout l'Enseignement public qui est touché par le « choc des savoirs », avec une mise en cause du droit aux études, des contenus et méthodes placés sous la tutelle du pouvoir politique.

Ce bouleversement entre en contradiction avec le statut des enseignants. C'est pourquoi Macron et son gouvernement veulent un nouveau type de recrutement. Et le projet de loi Guerini, qui menace les fondements même du statut doit donner un cadre juridique à ce projet.

Face à ces mesures qui se construisent en puzzle, tout doit être entrepris pour informer, ouvrir une perspective unifiante et centraliser la volonté de combattre des personnels !

### Choc des savoirs : tri des élèves et autonomie à tous les étages

De la maternelle au lycée, le « choc des savoirs » programme une école d'une autre nature.

➤ Avec le « tri » des élèves, l'adaptation des objectifs visés en fonction de leur niveau estimé, et le nouveau DNB, nombre d'élèves seraient éjectés du système scolaire, entraînant la baisse du nombre d'enseignants au lycée.

➤ La réorganisation imposée (suppression du groupe classe, groupes de niveaux, emplois du temps en barrette ...) implique une autonomie accrue des établissements.

➤ À la labellisation des manuels, aux nouveaux programmes (avec une « place substantielle » à « la maîtrise des compétences psychosociales » et des « repères de culture générale »), s'ajoute le dirigisme induit par le nouveau Vade-mecum<sup>1</sup> (organisation des groupes, progressions communes, évaluations imposées, co-enseignement, matériel unique...). Et une lourde menace pèse sur les enseignements disciplinaires au collège.



**C'est la destruction de toute liberté pédagogique, une transformation radicale du métier d'enseignant, une véritable mise au pas que le gouvernement veut imposer.**

### Fonction publique : le projet de loi Guerini, une claire menace contre le statut

« Il faut avoir le courage d'aller dans le cœur du logiciel, le logiciel statutaire ». Ces mots de S. Guerini le 11 février sont liés à ses objectifs : réduire la masse salariale, et pour cela, s'attaquer au « tabou » du licenciement, au salaire et au déroulement de carrière :

- Redéfinir les concours, pour lesquels « la question des compétences doit être centrale » ;
- Supprimer les catégories A, B et C, afin de donner libre court à la rémunération au « mérite », à la main des responsables locaux.

Rappelons que les catégories (A, B, C,) sont fondées sur des concours liés à un niveau de diplôme. Elles définissent un niveau de salaire : ainsi, en catégorie A, le fonctionnaire recruté niveau 7 (master, doctorat), commence à un indice supérieur à celui recruté niveau 6, (licence, master 1 validé) et a un niveau de responsabilité plus élevé.

Certes, les fonctionnaires subissent déjà, une part de salaire « au mérite » (et la baisse du pouvoir d'achat) ; mais le maintien des catégories (A, B, C) constitue un garde-fou contre la déqualification et la baisse de la masse salariale.

Les catégories vont de pair avec la grille de rémunération, fondée sur le point d'indice, qui unifie l'ensemble des fonctionnaires. La suppression de ce système impliquerait la fin de la grille unique et son remplacement par une logique de « compétences » dont le contenu serait défini au local. Tout cela ouvrant la voie à la contractualisation.

Assurément, ce projet de loi constitue pour la fonction publique une attaque de même ampleur que la loi travail puis les ordonnances Macron contre le code du travail.

### Une réforme des concours liée au « choc des savoirs », et au projet de loi Guerini

Le projet de réforme des concours et de la formation initiale est taillé sur mesure pour le « choc des savoirs » :

Les contenus disciplinaires de la formation sont réduits à la portion congrue, en lien avec l'affaiblissement des programmes (limités pour une masse d'élèves au socle commun). Les programmes des concours (avancés en L3) qui commencent à être dévoilés sont à l'avenant. Le formatage prévu (incluant « les valeurs de la république ») définit de futurs personnels chargés d'appliquer des mesures prescrites, en lien avec le cadre local.

Ces concours s'inscrivent dans le cadre du projet de loi Guérini. Ainsi, la réussite au concours de l'école normale supérieure du professorat (ENSP) ne donnerait pas droit au statut de fonctionnaire stagiaire, mais à celui « d'alternant ». Les licences annoncées dans le primaire permettraient d'être exempté du passage des écrits du concours, remplacés par des épreuves standardisées en licence. Le ministre évoque une possible régionalisation des concours. Au-delà, des incertitudes pèsent sur les conditions de la titularisation puis de l'affectation.

### Pour le retrait de ces mesures, centraliser la volonté de combattre des personnels

Les menaces à l'encontre de l'école, du statut des personnels enseignants et du statut de fonctionnaire avaient été annoncées dès septembre dernier par Macron, Attal et Guerini.

L'opposition des personnels à ces mesures ne fait pas de doute. Mais, tout le monde le sait, il n'est pas possible d'affronter une telle offensive avec les journées d'action.

Une telle menace nécessite d'abord d'établir les revendications :

- Retrait total du « choc des savoirs »
- Retrait du projet de réforme de la formation et des concours
- Retrait du projet de réforme Guerini contre la fonction publique



Cela implique de rompre immédiatement les concertations avec le gouvernement, d'informer largement les personnels afin d'organiser la mobilisation d'ensemble.

Sur ces bases, il sera possible de construire l'unité syndicale et l'unité des personnels dans l'action sur l'objectif de contraindre le gouvernement à reculer, et de lui infliger une défaite. Sur cette orientation, il est toujours possible d'ouvrir la perspective d'une manifestation nationale de tous les personnels de l'Enseignement public à Paris en direction du ministère.

\* \* \*

**Du 13 mai au 4 juin, les syndiqués SNES-FSU sont invités à s'exprimer pour désigner les représentants au bureau départemental, à la CA académique et à la CA nationale. Pour que soit définie UNE ORIENTATION QUI METTE EN ÉCHEC LE GOUVERNEMENT : VOTER et FAIRE VOTER pour la liste ÉMANCIPATION**

<sup>1</sup> Vademecum : mettre en place les groupes de besoins - mai 2024 <https://eduscol.education.fr/document/58272/download?attachment>